



Succession nonreglee

Par **Louis Gayraud**, le **07/02/2019** à **15:52**

Il s'agit d'une personne qui vient de deceder veuve depuis 29ans et 10 mois qui avait construit avec son épouse Dcd depuis 29ans et 10 mois une maison sur un terrain bien propre du survivant.

Il n'a pas regle la succession de so épouse avec qui il a eu deux enfants.

Il s'est remarie il y a 22 ans n'a pas eu d'enfant avec sa nouvelle epouse qui herite donc 25% en pleine propriete

Les enfants peuvent ils recuperer la part de leur mere ou la prescription trentenaire joue elle.?

Merci

Par **youris**, le **07/02/2019** à **16:06**

bonjour,

la maison appartient au propriétaire du terrain sur lequel elle est construite.

en l'absence biens immobiliers, le recours à un notaire n'était pas nécessaire lors du décès de son conjoint, il y a 29 ans.

si l'actif de la succession était faible, une déclaration au trésor public n'était peut être pas nécessaire.

la veuve va hériter de 25% du patrimoine de son défunt époux et les enfants du défunt le reste.

les enfants peuvent prétendre à hériter des biens propres de leur mère.

salutations